



## Note de présentation brève et synthétique du Budget Primitif 2020

### CAISSE DES ECOLES DE BEUVRAGES

---

#### Sommaire

- ▶ 1 Le cadre général du budget 2020
  - ▶ 2 La section de fonctionnement, unique section du budget
  - ▶ 3 Les données synthétiques du Budget 2020
  - ▶ 4 Conclusion
- 

#### 1 - Le cadre général du budget 2020

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Caisse des écoles de Beuvrages ; elle est disponible sur le site internet de la Ville de Beuvrages.

##### 1-1 Le principe :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année. Il doit respecter les principes budgétaires à savoir ; annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il est précédé par la tenue d'un débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire. Il doit être voté par l'assemblée

délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et doit être transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Pour l'année 2020, compte tenu de l'épidémie de covid19, la date limite de vote des budgets a été reportée au 31 juillet et la tenue du débat d'orientation budgétaire lors de la même séance que le vote du budget est tolérée.

Par cet acte, Monsieur le Président de la Caisse des écoles est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile, 2020 pour ce qui concerne cette note.

Pour rappel, la mission principale de la Caisse des écoles est d'apporter aux écoles maternelles et élémentaires les moyens nécessaires à leur bon fonctionnement afin de favoriser les activités scolaires mais également de satisfaire les besoins culturels et sociaux des enfants de la commune par le biais d'activités péri et extrascolaires.

De même, la Caisse des écoles n'est pas impactée par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

#### 1-2 Le budget primitif 2020 de la Caisse des écoles de Beuvrages :

Le budget primitif 2020 a été voté le 9 juillet 2020 par le comité de la Caisse des écoles. Il a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire acté par la délibération 2020 07 03 du 9 juillet 2020. Il reprend les résultats de l'année 2019 par suite de l'adoption du compte administratif 2019 et de l'affectation de son résultat de fonctionnement 2019 en date du 9 juillet 2020 (délibérations 2020 07 04 et 2020 07 04 bis). Il respecte les grands principes budgétaires et la réglementation en vigueur.

Il est consultable sur simple demande en Mairie de Beuvrages aux heures d'ouverture des bureaux.

Ce budget a été établi avec la volonté de ;

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux bénéficiaires de la Caisse des écoles. Des économies ont été recherchées chaque fois que cela était possible, en réduisant éventuellement le champ d'intervention, en s'appuyant sur les acquisitions des années précédentes, en mutualisant de façon optimale les dépenses et/ou en mettant en concurrence afin de garantir des coûts aussi maîtrisés que possible,
- d'atténuer l'impact des hausses en charges de personnel, hausses toutefois contenues.

Globalement, le budget primitif 2020 de la Caisse des écoles est équilibré à hauteur de 963 318 € ; il est en baisse de - 7,63 % par rapport à celui de 2019. En effet, l'épidémie de Covid19 a eu un impact direct sur le budget 2020 de la Caisse des écoles en dépenses (Ecoles, restauration, Activités péri et extra scolaires), mais également en recettes car les dotations à percevoir (liées au volume des actions) vont diminuer par analogie.

Le budget de la Caisse des écoles n'est composé que d'une seule section de fonctionnement comprenant des dépenses et des recettes. Il ne possède pas de section d'investissement. De fait, aucun engagement pluriannuel n'est opéré.

De même, la Caisse des écoles n'est pas impactée par des questions d'endettement, celle-ci n'ayant pas souscrit d'emprunt et cette question n'étant pas à l'ordre du jour.

## 2 - La section de fonctionnement, unique section du budget

Elle permet d'assurer le quotidien ; elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service et des activités de la Caisse des écoles.

### 2-1 Les recettes de fonctionnement :

Outre le résultat reporté 2019 qui s'élève au montant élevé de 175 169,29 € (soit 18% des recettes), elles peuvent être regroupées en 2 grandes catégories qui correspondent pour chacune d'entre elles aux sommes encaissées au titre ;

► **De la tarification des prestations** fournies aux bénéficiaires de la Caisse des Ecoles (chapitre 70), ALSH et pause méridienne principalement, pour 11 % des recettes,

Dans un souci de recherche de recettes, mais aussi dans une volonté de répercuter auprès des familles une hausse des coûts (de personnel et de denrées) de la restauration scolaire, le service de la pause méridienne a vu une augmentation de son tarif en 2016 puis annuellement depuis. Les recettes supplémentaires dégagées restent modestes au regard du budget global de la Caisse des écoles.

De même, les tarifs de l'ALSH ont également été augmentés depuis 2017 selon les mêmes modalités, à savoir l'indexation INSEE sur les prix à la consommation (avec une légère majoration pour les extérieurs à Beuvrages) et là aussi, les recettes supplémentaires sont modestes.

► **Des diverses dotations et subventions reçues** pour 71 % des recettes (chapitre 74),

Les dotations ou subventions reçues proviennent de 2 financeurs exclusivement ;

- La Caisse d'Allocations Familiales (pour 11% des recettes) qui participe ainsi au financement de différentes actions de la Caisse des écoles au titre de la Prestation de service ordinaire, du dispositif Loisirs Equitables et Accessibles, du Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité, mais également au titre du Contrat Enfance Jeunesse (renouvelé pour la période 2017-2020),
- La Ville de Beuvrages par la subvention dite d'équilibre annuelle qui est évaluée pour 2020 à 573 038,71 € et qui représente 60 % des recettes totales, 72.68 % des recettes hors résultat reporté et 87 % des dotations perçues.

La CAF reste le seul financeur (hors Ville) sur les actions de la Caisse des écoles : les aides du Dispositif de Réussite Educative, de France Agrimer et de l'Etat (réforme des rythmes scolaires) ayant été progressivement supprimées.

## 2-2 Les dépenses de fonctionnement :

► **Des charges à caractère général** pour 33 % des dépenses ; les achats de matériel et de fournitures, les prestations de service effectuées (chapitre 011), qui peuvent être réparties comme suit ;

- Des charges relatives au fonctionnement spécifique et quotidien des écoles maternelles et élémentaires de la commune (fournitures scolaires, petit matériel, pharmacie) accompagnées de dépenses à caractère volontariste (piscine, déplacements en bus, spectacles),

- Des charges relatives à la reconduction d'actions volontaristes récurrentes permettant de proposer aux enfants de la commune des activités péri et extrascolaires,

- Accueil de Loisirs Sans Hébergement réduit le mercredi (demi-journée)
- Pause méridienne
- Accueil périscolaire réservé aux maternels en fin de journée
- Accueil extrascolaire
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (temps légèrement réduit)
- Classes découvertes
- Programme Vivons en Forme

► **Des charges de personnel et frais assimilés** pour 66 % des dépenses, représentant les dépenses liées au personnel de la Caisse des écoles (chapitre 012).

Les charges de personnel (personnel d'animation) ont été calculées au plus juste pour les différentes actions. Cependant, elles restent essentiellement liées à un taux d'encadrement réglementaire qui ne peut pas être abaissé sous un certain seuil (lié à la fréquentation des actions).

Par ailleurs, Le changement de mode de recrutement des animateurs péri et extrascolaires qui est intervenu en septembre 2018 a un impact majeur en termes budgétaires et le budget 2020, comme celui de 2019, prend en compte un recrutement des animateurs en Contrat à Durée Déterminée qui présente un coût légèrement supérieur au mode de recrutement précédent.

Enfin, le BP 2020 prévoit des dépenses d'importance moindre, moins de 1 % chacune ;

► **Les autres charges de gestion courante** (D65), en prévision d'éventuelles admissions en non-valeur (créances devenues irrécouvrables),

► **Les charges exceptionnelles** (D67), en prévision d'annulations de titres.

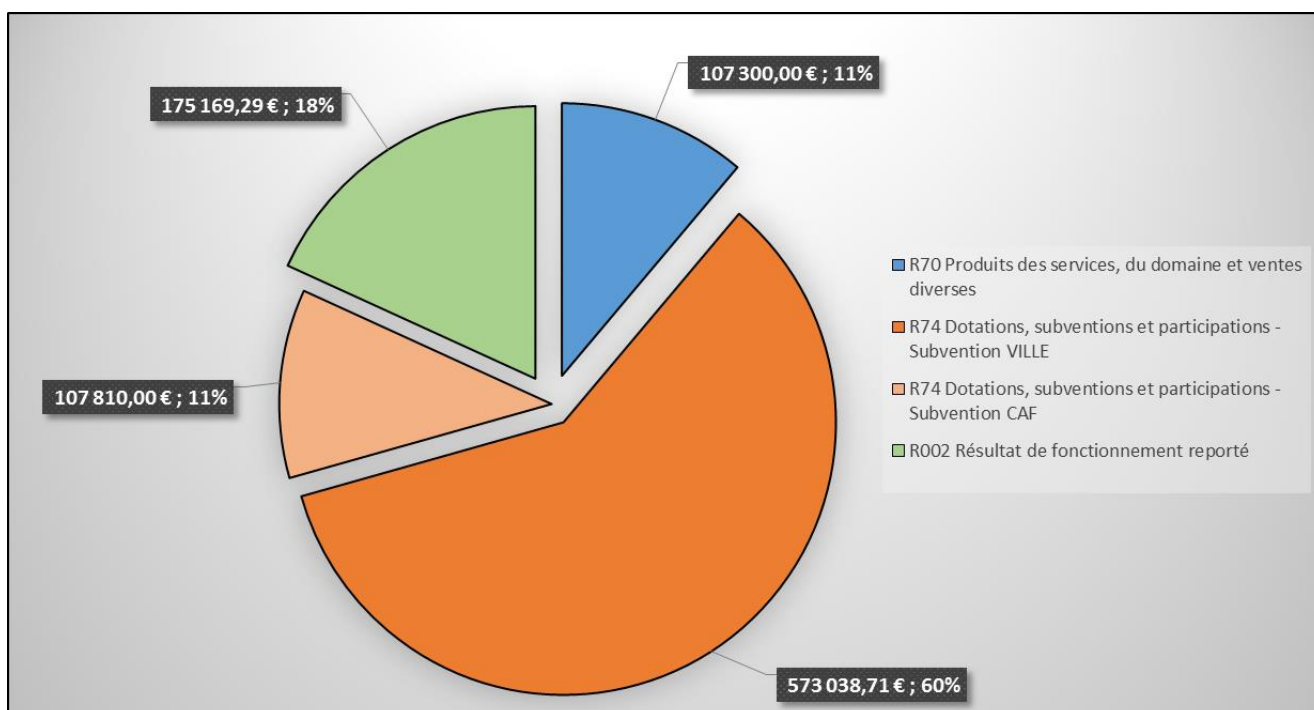
### 3 - Les données synthétiques du Budget 2020

#### ✓ Détail par chapitres des recettes de fonctionnement 2020

Recettes prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
R013	Atténuations de charges	- €	423,13 €	- €
R70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	130 160,81 €	142 662,92 €	107 300,00 €
R74	Dotations, subventions et participations - Subvention VILLE	700 000,00 €	650 000,00 €	573 038,71 €
R74	Dotations, subventions et participations - Subvention CAF	131 500,00 €	170 815,20 €	107 810,00 €
R75	Autres produits de gestion courante	- €	1,94 €	- €
R77	Produits exceptionnels	- €	399,52 €	- €
		<b>961 660,81 €</b>	<b>964 302,71 €</b>	<b>788 148,71 €</b>
R002	Résultat de fonctionnement reporté	81 175,19 €	81 175,19 €	175 169,29 €
	<b>Σ</b>	<b>1 042 836,00 €</b>	<b>1 045 477,90 €</b>	<b>963 318,00 €</b>

Evolution des recettes de fonctionnement de budget à budget hors résultat reporté / -18,04 %

#### ✓ Répartition par chapitres des recettes de fonctionnement 2020

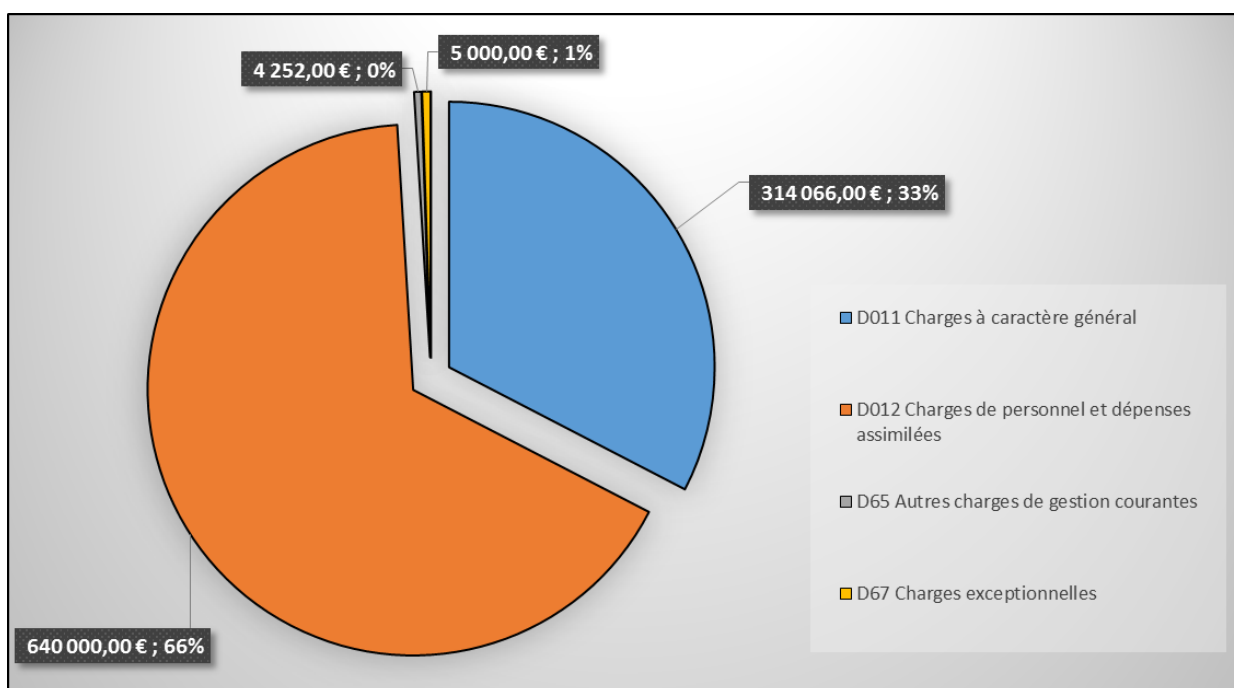


## ✓ Détail par chapitres des dépenses de fonctionnement 2019

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement		Pour mémoire Budget 2019	Pour information CA 2019	BP 2020
D011	Charges à caractère général	377 925,00 €	329 157,84 €	314 066,00 €
D012	Charges de personnel et dépenses assimilées	650 600,00 €	530 721,29 €	640 000,00 €
D65	Autres charges de gestion courantes	4 011,00 €	1 201,22 €	4 252,00 €
D67	Charges exceptionnelles	10 300,00 €	9 228,26 €	5 000,00 €
D023	Virement à la section d'Investissement	- €	- €	- €
<b>Σ</b>		<b>1 042 836,00 €</b>	<b>870 308,61 €</b>	<b>963 318,00 €</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement de budget à budget / -7,63 %

## ✓ Répartition par chapitres des dépenses de fonctionnement 2020



## 4 - Conclusion

- ▶ Un budget sans section d'investissement, sans engagement pluriannuel, sans emprunt,
- ▶ Un budget constitué d'une seule section de fonctionnement,
- ▶ Un budget équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à **963 318 €**,
- ▶ Une subvention d'équilibre en provenance de la Commune de Beuvrages à hauteur de **573 038,71 €**, représentant 60% des recettes de fonctionnement 2020.